

Cahier des Charges Services de Conseil juridique aux entreprises en Tunisie

I. Plan de travail

I.1. Contexte

Le programme **USAID Power Tunisia** mis en œuvre par Deloitte Consulting LLP (**Deloitte**) en étroite collaboration avec l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (**ANME**), vise à faire progresser la transition énergétique de la Tunisie en fournissant une assistance technique et en facilitant le financement des investissements pour le déploiement des technologies d'énergie propre' pour atteindre les trois objectifs principaux du programme :

- Augmentation de la capacité de production d'énergie propre,
- Réduction de la demande et de la consommation d'énergie,
- Réduction des émissions de CO2.

I.2. Domaine d'intervention de Power Tunisia

Deloitte a l'intention d'attribuer un contrat de sous-traitance à prestations et quantités indéterminées (*Indefinite Delivery Indefinite Quantity, IDIQ*) pour une période allant jusqu'à trois ans, avec la possibilité de prolonger l'engagement pour une période successive de deux ans maximum. Les demandes de consultations peuvent être émis dans le cadre de l'IDIQ en tant que Prix Fixe Ferme (PFF/*Firm Fixed Price, FFP*) et/ou en tant que Temps et Matériels (T&M). Ce contrat de sous-traitance IDIQ comprendra des activités basées sur des consultations, des interventions clairement définies et des résultats attendus. Les demandes de consultations seront définies au cours des activités de planification périodique des prestations au fur et à mesure que des besoins ponctuels se présenteront pendant la période d'exécution de l'IDIQ. L'étendue des services du sous-traitant se concentrera, sans s'y limiter, sur les consultations données dans le cadre des domaines d'intervention 1, 2 et 3 de Power Tunisia (énumérés en détail ci-dessous). Le sous-traitant prodiguera des conseils juridiques aux entreprises pour soutenir une multitude d'interlocuteurs essentiels pour la réalisation des domaines d'intervention suivants :

Domaine d'intervention 1 : Stratégie de pénétration du marché pour les grands projets

Power Tunisia collaborera avec le secteur privé pour améliorer la pénétration du marché des solutions d'efficacité énergétique (EE) et d'énergies renouvelables (ER).

Le soutien à 'la transition énergétique pour les grands projets (définis comme des projets dont le coût d'investissement 'CAPEX' est supérieur à 2 millions de dollars) se concentrera sur l'assistance technique sous la forme de consultations et de conseils.

Pour les projets d'énergies renouvelables (ER), Power Tunisia prévoit de collaborer avec des producteurs indépendants d'électricité (Independent Power Producers, IPPs), des développeurs de projets, des investisseurs, des banques commerciales et d'autres parties prenantes qui développent de grands projets d'énergie renouvelable sous les régimes des concessions et des autorisations. Le soutien pourrait inclure, mais sans se limiter à, la levée de capitaux, l'examen de la conception technique et les études visant à faciliter le développement des projets.

Pour les projets d'efficacité énergétique, Power Tunisia prévoit de collaborer avec des entreprises industrielles énergivores parmi lesquelles celles des secteurs du ciment, des produits chimiques, de la brique, de la céramique, du plastique, de la métallurgie, de la peinture, du papier, du textile et d'autres pour les aider à lever des capitaux pour des équipements et des améliorations écoénergétiques, faciliter les audits énergétiques pour identifier les interventions potentielles en matière d'efficacité énergétique et permettre des partenariats avec des entreprises spécialisées dans l'énergie propre.

Domaine d'intervention 2 : Stratégie de pénétration du marché pour les projets de taille moyenne

Power Tunisia collaborera avec le secteur privé pour améliorer la pénétration du marché des solutions d'efficacité énergétique (EE) et d'énergies renouvelables (ER).

Le soutien à la transition énergétique pour les projets de taille moyenne (définis comme des projets dont le CAPEX oscille entre 50 000 et 2 millions de dollars) se concentrera sur les entreprises commerciales et industrielles de taille moyenne qui cherchent à réduire leur consommation d'électricité et leur empreinte carbone.

Pour les projets d'ER, Power Tunisia prévoit de collaborer avec des entreprises industrielles et commerciales qui cherchent à installer des projets d'autoconsommation. Power Tunisia prévoit aussi de collaborer avec des producteurs indépendants d'électricité (Independent Power Producers, IPPs), des développeurs de projets, des investisseurs, des banques commerciales et d'autres parties prenantes qui développent des projets d'énergie renouvelable dont le coût d'investissement est inférieur à 2 millions de dollars sous le régime des autorisations. Pour les projets d'EE, Power Tunisia prévoit de collaborer (1) pour l'EE industrielle, avec des entreprises du textile, de la céramique, de la production de briques, de l'agro-alimentaire et d'autres secteurs, et (2) pour l'EE des bâtiments commerciaux, avec des immeubles de bureaux et des hôtels pour les amener à installer de nouveaux équipements ou faire des améliorations écoénergétiques pour réduire la demande d'électricité du site. Pour ces projets de taille moyenne, Power Tunisia fournira une assistance technique ainsi qu'un soutien financier via l'achat de certains équipements totalisant un montant pouvant aller jusqu'à 10% du CAPEX du projet (par ex : Pour une installation solaire photovoltaïque de 1 MW, avec un coût total de 1 million de dollars, Power Tunisia pourrait fournir jusqu'à 100 000 dollars en plus de l'assistance technique basée sur les besoins).

Domaine d'intervention 3 : Stratégie de pénétration du marché pour les petits projets

Power Tunisia collaborera avec le secteur privé pour améliorer la pénétration du marché des solutions d'efficacité énergétique (EE) et d'énergies renouvelables (ER).

Le soutien à la transition énergétique pour les petits projets (définis comme des projets dont le coût CAPEX est inférieur à 50 000 dollars) se concentrera sur les microentreprises et les résidences privées pour améliorer l'efficacité énergétique des appareils et des bâtiments et encourager l'autoproduction d'électricité.

Power Tunisia travaillera avec les banques commerciales, les institutions de microfinance (IMF) et les installateurs de systèmes solaires photovoltaïques pour stimuler l'octroi de prêts et le développement de projets d'énergie propre, en tirant parti de leurs vastes bases de clients et de leur présence nationale. Power Tunisia concevra un programme de subventions incitatives qui permettra les banques commerciales et les IMFs de recevoir jusqu'à 20% de remise sur la valeur du prêt pour les projets d'énergie propre une fois le prêt émis, et jusqu'à 10% de remise sur le CAPEX d'un projet pour les installateurs qui démontreront la réalisation du plus grand nombre de projets d'énergie propre.

En fonction des besoins, le sous-traitant pourrait être invité à soutenir d'autres activités conformément à son expertise et son domaine d'interventions. Ces contributions devront s'aligner sur les indicateurs de suivi et d'évaluation contractuels (S&E) dans chaque domaine d'intervention et contribuer à la réalisation de ces indicateurs spécifiques.

I.3. Responsabilités du sous-traitant

Le sous-traitant fournira des services de conseil en énergie dans le cadre de demandes de consultations à définir dans le contrat de sous-traitance IDIQ. Les prestations relèveront d'un certain nombre de domaines techniques, qui pourront inclure, sans nécessairement s'y limiter, les domaines d'intervention décrits ci-dessus mais seront conformes au champ d'application IDIQ du sous-traitant. A titre indicatif, les consultations juridiques pourront inclure, notamment :

1. Conformité réglementaire et autorisations

- Fournir des conseils sur le cadre légal, les procédures et les autorisations.
- Aider à obtenir les permis, autorisations et accords réglementaires nécessaires.
- Effectuer des évaluations de conformité pour assurer le respect des normes environnementales, de sécurité et d'efficacité énergétique.
- Fournir des conseils sur les changements et les révisions éventuelles du cadre légal, et leurs implications sur les activités des clients.

- Fournir des conseils sur les processus liés aux procédures réglementaires, aux négociations et à la résolution des litiges.
- Effectuer d'autres services convenus entre Power Tunisia et le sous-traitant.

2. Rédaction de contrat et négociation

- Examiner et commenter les contrats, les accords et les arrangements commerciaux relatifs aux projets énergétiques (y compris les Contrats d'Achat d'Électricité [Power Purchase Agreement, PPA]).
- Fournir du conseil en matière de négociation avec les parties prenantes du projet, les sous-traitants, les fournisseurs et les acheteurs.
- Mettre en place les meilleures pratiques en matière de gestion des risques, de limitation de la responsabilité et de mécanismes de règlement des différends.
- Revoir la conformité des contrats par rapport aux exigences légales, aux normes du secteur et aux objectifs des clients, et formuler des commentaires.
- Effectuer une évaluation des obligations contractuelles, des droits et des responsabilités.
- Effectuer d'autres services convenus entre Power Tunisia et le sous-traitant.

3. Financement de projets et investissement

- Fournir des conseils sur les structures de financement des projets, y compris les options de financement par emprunt et par fonds propres.
- Revoir les accords de financement, les documents de prêt et les accords de garantie.
- Examiner les projets énergétiques pour évaluer les risques juridiques potentiels et la conformité.
- Fournir du conseil en matière de négociation et de structuration des transactions de financement de projets.
- Conseiller sur les stratégies d'investissement, l'atténuation des risques et les mécanismes de protection des investisseurs.
- Effectuer d'autres services convenus entre Power Tunisia et le sous-traitant.

4. Résolution des litiges énergétiques

- Fournir du conseil en matière de stratégies de règlement des différends.
- Fournir du conseil en matière de négociation et de règlement des litiges liés aux projets d'énergie.
- Effectuer d'autres services convenus entre Power Tunisia et le sous-traitant.

5. Questions relatives à l'environnement et à la durabilité

- Fournir des conseils sur les réglementations environnementales, les permis et les obligations de conformité.
- Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques et de politiques durables.
- Répondre aux exigences en matière d'évaluation de l'impact environnemental des projets énergétiques.
- Effectuer d'autres services convenus entre Power Tunisia et le sous-traitant.

6. Propriété intellectuelle et technologie

- Aider à la protection et à la gestion des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de

l'énergie.

- Evaluer la propriété intellectuelle dans le cadre d'acquisitions de technologies énergétiques ou pour les partenariats éventuels.
- Examiner les accords de licence technologique, les brevets et les marques déposées et formuler des commentaires.
- Conseiller sur la confidentialité des données, la cybersécurité et les questions juridiques liées à la technologie.
- Effectuer d'autres services convenus entre Power Tunisia et le sous-traitant.

I.4. Calendrier de livraison des rapports

Les activités techniques spécifiques et les livrables seront détaillés dans les demandes de consultations des sous-traitants sous ce contrat IDIQ. Sauf indication contraire, les livrables doivent être rédigés dans des formats lisibles par Microsoft Office et livrés sous une forme modifiable.

En plus des contributions aux domaines d'intervention de Power Tunisia énumérés ci-dessus, le sous-traitant apportera son soutien aux prestations générales prévues par le contrat, notamment en contribuant aux plans des travail annuels, aux activités de suivi et d'évaluation, aux comptes rendus à fournir régulièrement à l'USAID, aux rapports d'avancement et à d'autres livrables généraux.

I.5. Période d'exécution

La période d'exécution de ce contrat IDIQ s'étend de la date d'attribution au 14 novembre 2025, avec la possibilité de le prolonger pour deux (2) années supplémentaires au maximum, soit, du 15 novembre 2025 au 14 novembre 2027.

I.6. Honoraires

Deloitte demande au sous-traitant de fournir des honoraires journaliers fixes (HJF/Fixed Daily Rates, FDR) pour chaque niveau d'expérience qu'il juge nécessaire pour la prestation proposée. Les HJF/FDR énumérées dans le tableau 1 doivent être « entièrement chargés » et doivent inclure les honoraires, les avantages sociaux, les coûts indirects et les indemnités. Des informations supplémentaires peuvent être exigées pour déterminer le caractère raisonnable des montants. Le sous-traitant peut proposer d'autres compétences qui ne sont pas énumérés ci-dessous mais qui sont pertinentes pour l'étendue des travaux.

Tableau 1 : Honoraires de l'avocat

N°	Séniorité de l'avocat	HJF: (Niveau Sén.)	HJF: Niveau Moy.	HJF: (Niveau cad.)
1	Avocat/Conseiller juridique			

Tableau 2 : Définition des catégories de travail

Catégorie du prestataire	Descriptions et qualifications des catégories des prestataires
Avocat/Conseiller juridique	Expérience dans les domaines de l'examen et la conception du cadre juridique, de la restructuration du secteur de l'électricité, de la mise en place des régulateurs de l'énergie et des activités de conseil qui leurs seront éventuellement fournies, l'examen des contrats énergétiques et la négociation des différends, la structuration financière, la conformité environnementale, les risques et leur mitigation. Au minimum un diplôme de Juris Doctor ou équivalent

Tableau 3 : Qualifications minimales

Niveaux	Expérience requise (l'expérience doit se rapporter aux services fournis)
Junior	Minimum de 3 à 7 ans
Intermédiaire	Minimum de 7 à 12 ans
Sénior	Minimum de 12 ans